

SYLLABUS DU COURS

« SYSTÈME POLITIQUE MUNICIPAL AU QUÉBEC »

Sigle du cours : POL-4750 (gr. 20) Automne 2020 (mardi, 18h – 21 h)

Enseignant : Pierre Prévost, professeur associé

Adresse de correspondance : prevost.pierre@uqam.ca

IMPORTANT! LE CONTEXTE ACTUEL DE PANDÉMIE OBLIGE L'ADAPTATION DU PRÉSENT COURS EN MODE NON-PRÉSENTIEL. CECI EXIGE DES ADAPTATIONS TANT DU CÔTÉ PÉDAGOGIQUE QUE DE LA LOGISTIQUE DE PRÉPARATION À CHAQUE SÉANCE DU COURS. LES ÉTUDIANT.E.S SONT FORTEMENT INCITÉ.E.S À S'INFORMER AVANT LA PREMIÈRE SÉANCE DES PRINCIPALES ADAPTATIONS QUE CES CHANGEMENTS SUSCITENT. DEUX DOCUMENTS ONT ÉTÉ PRODUITS À LEUR INTENTION ET SONT DISPONIBLES DANS L'ONGLET DE CE COURS SUR MOODLE.

1) DESCRIPTION DU COURS, RÉSUMÉ DE L'APPROCHE, DES OBJECTIFS ET DE LA PÉDAGOGIE

Description du cours selon l'annuaire UQAM

Ce cours couvre les aspects suivants :

- Présentation du contexte historique qui préside à l'émergence et au développement des institutions municipales québécoises.
- Analyse des principales caractéristiques de l'organisation politique et administrative des municipalités du Québec.
- Étude des structures anciennes et nouvelles d'intervention au niveau local. Importance juridique et sociopolitique des gouvernements supérieurs dans les affaires municipales: contentieux fédéral-provincial, relations provinciales-municipales, projets de réforme du gouvernement québécois.

- Mise en pratique du cheminement du cours à l'occasion d'études de problèmes municipaux: habitation et rénovation urbaine, environnement et qualité de vie, fiscalité municipale, aménagement du territoire, etc.

Approche utilisée

« L'intelligence, c'est (notamment) la capacité de faire des liens »

En application de cette sage maxime, l'ensemble des éléments de contenu et de pédagogie viseront à permettre aux étudiant.e.s de faire des liens entre différents éléments de contexte, de structure et de dynamique du système municipal québécois.

Le rôle important de l'étudiant.e

Le professeur part du principe qu'un.e étudiant.e universitaire contribue à sa formation par la qualité de sa présence au cours et par sa curiosité. L'étudiant.e n'est donc plus considéré.e comme un.e élève; les informations qu'il/elle reçoit pendant les périodes du cours et à travers les lectures programmées sont donc supposées éveiller en lui/elle le désir d'aller plus loin et de comprendre des situations et des phénomènes. Il/elle cherche à analyser, selon ses propres balises, et à conclure sur un sujet, avec modestie et en restant ouvert au débat. La démarche universitaire appelle des contributions sous forme d'hypothèses de travail et non pas d'affirmations ou encore des jugements *a priori*.

Objectifs

Ce cours constitue un cours obligatoire pour l'obtention du certificat en gestion de services municipaux. Au terme de ce cours, les étudiant.e.s auront acquis une connaissance d'un système d'administration publique majeur, le système municipal. Ils/elles en comprendront la nature, la portée, comprendront mieux ce qui constitue et affecte sa gouvernance et sa gestion, et mesureront son évolution depuis sa mise sur pied au XIXe siècle.

Pédagogie

Offert pour la première fois en mode non-présentiel dans un contexte de pandémie, ce cours sera conçu de façon à transmettre aux étudiant.e.s certaines notions théoriques et à les illustrer par le biais d'exemples réels ou de cas fictifs. L'actualité municipale sera également analysée pour illustrer les thèmes abordés dans le cours et apporter, au besoin, les mises en contexte qui permettent de comprendre les décisions. La curiosité des étudiant.e.s sera encouragée à s'exprimer de diverses manières.

2) CONTENU

SÉANCE # 1 - Période du 8 septembre 2020 (mode synchrone sur Zoom)

- Présentation du professeur et du cours (syllabus).
- Présentation des modalités d'enseignement et informations pratiques sur les outils utilisés : Moodle, Zoom et Panopto.
- Entente d'évaluation à conclure.
- Validation avec le groupe du niveau de connaissances envers le système municipal (questionnaire).
- Genèse historique de l'institution municipale dans le monde.

Doc # 1 – Livre : Q20-21 / Q 31 à 34 / Q88 – Capsule # 1

SÉANCE # 2 – Période du 15 septembre 2020 (mode synchrone sur Zoom)

- Historique de l'institution municipale au Québec (volet 1 : XIXe siècle)

Docs # 2 et 3 – Livre : Q14 à 19

SÉANCE # 3 - Période du 22 septembre 2020 (mode asynchrone)

- Historique de l'institution municipale au Québec (volet 2 : XXe et XXIe siècles)
- Quiz # 1 de validation de la matière (7 questions sur S1 et S2)

Docs # 4 - Capsule # 2

SÉANCE # 4 - Période du 29 septembre 2020 (mode synchrone sur Zoom)

- Encadrement législatif contemporain.
- Revue des compétences actuelles des municipalités.

Docs # 5 à 8 – Livre Q36-37 et Q67 à 70

SÉANCE # 5 - Période du 6 octobre 2020 (mode asynchrone)

- Le financement municipal : une vue d'ensemble (fonctionnement, partage, limites).
- Capsule # 3
- Quiz # 2 de validation de la matière (5 questions)

Docs # 9 à 12 - Livre : Q85 à 87

SÉANCE # 6 – Période du 13 octobre 2020 (mode synchrone sur Zoom)

- Présentation organisationnelle des deux paliers municipaux (local et supra-local).
- Comparaisons interprovinciales : points communs et différences.
- La dynamique au niveau supra-local (les MRC/CM et les grandes agglomérations urbaines) : les structures, les acteurs, les objectifs et les moyens d'agir, les contraintes et limites.

Docs # 13 à 17 - Livre : Q1 à 10 / Q22

SÉANCE # 7 - Période du 20 octobre 2020 (mode asynchrone)

- La relation entre le municipal et les gouvernements dits « supérieurs ».
- Les projets gouvernementaux de décentralisation politique / régionalisation.
- Le rôle du palier municipal dans l'« organisation » du territoire.
- L'aménagement du territoire : une compétence stratégique, transversale et partagée.
- Quiz # 3 de validation de la matière (5 questions)

Docs # 18 - Livre : Q11 à 13 / Q24 à 30 - Capsule # 4

20 octobre 2020 - Disponibilité du fichier « take home » (avec consignes d'équipe)

SEMAINE DE LECTURE (26 au 30 octobre 2020)

SÉANCE # 8 – Période du 3 novembre 2020 (mode synchrone sur Zoom)

- Séance réservée au « coaching » sur le « take home » : explications, validation du choix du thème retenu par chaque équipe.
- Chaque équipe devra présenter son hypothèse de départ pour validation par le professeur.

SÉANCE # 9 – Période du 10 novembre 2020 (mode synchrone sur Zoom)

- Les principaux enjeux « systémiques » qui confronteront les municipalités pour la prochaine décennie : structures, financement, compétences, modalités d'intervention, etc.
- Les nouvelles tendances perceptibles dans les services municipaux

- Quiz # 4 de validation de la matière (3 questions)

Livre, section 4 / Doc # 19

SÉANCE # 10 - Période du 17 novembre 2020 (mode asynchrone)

- Présentation et enjeux propres aux grandes missions municipales (1/4): Mission de services à la propriété

Séances # 10 à 13 : Livre : figure 3.3 - Capsule # 5 –

À noter : d'autres références seront proposées en cours de session.

SÉANCE # 11 - Période du 24 novembre 2020 (mode synchrone sur Zoom)

- Présentation et enjeux propres aux grandes missions municipales (2/4): Mission de services de sécurité
- Quiz # 5 de validation de la matière (5 questions)

30 novembre 2020 - Remise du « take home » complété (40 points)

SÉANCE # 12 - Période du 1^{er} décembre 2020 (mode asynchrone)

- Présentation et enjeux propres aux grandes missions municipales (3/4): mission de services à la personne

Capsule # 6

SÉANCE # 13 - Période du 8 décembre 2020 (mode synchrone sur Zoom)

- Présentation et enjeux propres aux grandes missions municipales (4/4): mission de planification et de développement du territoire
- Quiz # 6 de validation de la matière (5 questions)

Examen final en mode « take home »: 13 et 14 décembre 2020 (30 points), temps alloué : 2 jours

3) **LECTURES ET RÉFÉRENCES**

- 1) Livre obligatoire « *Le gouvernement municipal en questions* », par Pierre Prévost, Éditions JFD (2018), 175 p.
- 2) Fichiers et références disponibles sur Moodle.

4) **ÉVALUATION PROPOSÉE (sujet à entente en début de session)**

L'évaluation de rendement de chaque personne inscrite à ce cours reposera sur les éléments suivants :

A - Un quiz cumulatif administré à chaque deux semaines et portant sur la matière vue à court terme (30 questions au total = 30 %). Les questions (vrai ou faux; choix multiples) valideront la compréhension quant à la matière vue pendant les séances sur lesquelles portera le quiz.

B – Un travail en équipe de 2 personnes, de type « **take home** » (**40 points**) qui consiste à répondre à deux questions à moyen développement de 20 points chacune, selon les consignes (longueur, présentation, etc.) qui seront précisées dans le document explicatif qui sera disponible le 20 octobre 2020.

C- Un examen final récapitulatif (30 points) administré les 13 et 14 décembre 2020, portant sur l'ensemble de la matière du cours. Cet examen se présentera sous forme d'énoncés à compléter parmi des choix multiples, d'énoncés à valider (« vrai ou faux ») et d'énoncés à compléter (« dictée trouée »). Les questions référeront autant aux différentes sources choisies parmi la documentation fournie pendant la session qu'à la compréhension globale des concepts et situations décrites pendant la session.

La grille de conversion utilisée dans ce cours est celle du département de Science politique de l'UQAM.

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs @uqam.ca

www.trevepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du

[Règlement 28 sur les infractions de nature académique.](#)



Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables: un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.